



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
 du 20 septembre 2018**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Ania Schwab	vice-présidente
	Mme	Corinne Ménétreay	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella	Amandine Mayer-Sommer,
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Daniel Jauch, Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Line Müller	présidente

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet d'assainissement et d'aménagement du hameau de Carre d'Aval
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018
 3. Communications du Bureau du Conseil
 4. Communications de l'Exécutif
 5. Divers.
-

La **Vice-présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées et souhaite la bienvenue au public.

1. Présentation du projet d'assainissement et d'aménagement du hameau de Carre d'Aval

En préambule, **Etienne Murisier** présente David Truchet, l'ingénieur qui s'occupe de l'assainissement de la Commune. Cela fait longtemps que la commission Environnement, Routes & Agriculture travaille sur ce projet. La première partie avait déjà été exposée au Conseil municipal, soit l'assainissement du Carre d'Aval (conduites d'eaux usées et d'eaux claires, notamment sur la Vy-la-Tour).

Ce projet a été quelque peu agrandi, afin d'inclure le hameau de Carre d'Aval et la route des Carres. Il est désormais à bout touchant et les travaux pourraient débuter en 2019. La présentation de ce soir devrait déboucher sur le vote d'un crédit au prochain Conseil municipal. Les soumissions étant rentrées, les coûts sont désormais connus, conclut-il.

David Truchet indique que les secteurs ont été répartis en trois zones distinctes :

- La mise en conformité du réseau d'assainissement depuis le hameau de Carre d'Aval jusqu'à la Seymaz.
- La mise en conformité du réseau d'assainissement, le réaménagement des surfaces du hameau de Carre d'Aval, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, la rénovation du réseau des luminaires et de l'éclairage public.
- Le réaménagement de la chaussée de la route des Carres depuis le hameau jusqu'à la limite communale Meinier/Choulex incluant le réaménagement des surfaces, l'enfouissement des lignes électriques et la rénovation du réseau des luminaires et de l'éclairage public.

Mise en conformité du réseau d'assainissement :

Selon le diagnostic des SIG, les canalisations sont en mauvais état et doivent être remplacées depuis le hameau jusqu'à la Seymaz et la canalisation EP est sous-dimensionnée pour recevoir les débits générés par les eaux de ruissellement du village, voire inexistante sur certains tronçons. Tous ces éléments font partie intégrante de la demande d'autorisation de construire qui a été accordée.

Devis général consolidé selon les soumissions (procédure ouverte AIMP) : Fr. 1'410'000.- TTC.

Réaménagement du hameau de Carre d'Aval :

Dans ce cadre, il s'agirait de refaire les aménagements de surface afin de redonner un caractère villageois au centre du hameau (réfection des revêtements bitumineux, création de seuils aux trois entrées afin que les conducteurs se rendent compte qu'ils entrent dans une zone habitée). L'objectif serait de diminuer la vitesse des véhicules dans le hameau tout en permettant la circulation des engins agricoles. Comme dans un tel contexte, il serait difficile d'installer des éléments de modération de trafic, la largeur de la route sera visuellement diminuée grâce à un rang de pavés à fleur des accotements en enrobés bitumineux de part et d'autre des voies de circulation et les limites de propriétés signalées au moyen de pavés ou de bordures. La zone centrale du hameau sera légèrement surélevée. L'enfouissement des lignes aériennes (électricité, téléphone, éclairage public) ainsi que le remplacement des luminaires (qui sont obsolètes en manière d'énergie et de chaleur) par des LED sont également prévus.

Devis général consolidé selon les soumissions (procédure ouverte AIMP) incluant les prestations des services techniques tels que SIG ou Swisscom et l'enfouissement de la ligne électrique jusqu'à la limite communale : Fr. 1'250'000.- TTC.

Réaménagement de la route des Carres depuis le hameau jusqu'à la limite communale Meinier/Choulex :

Comme dans le hameau, il s'agirait de rétrécir le ruban bitumineux pour inciter les conducteurs à ralentir avec la réalisation de zones d'accotement renforcées afin de permettre le croisement des véhicules. Les arbres seraient maintenus, les luminaires remplacés toujours sur la même base.

Devis général consolidé selon les soumissions (procédure ouverte AIMP) : Fr. 800'000.- TTC.

Etienne Murisier souligne le fait que la mise en conformité du réseau d'assainissement (Fr. 1'410'000.-) sera intégralement remboursée par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Il s'agirait donc d'une opération neutre au niveau du budget de la Commune. En ce qui concerne le hameau de Carre d'Aval, tous les coûts ont été intégrés dans le devis général consolidé, y compris les raccordements téléphoniques et électriques chez les privés. Les Autorités n'ont pas encore décidé si une participation serait demandée aux habitants.

La commission ad hoc estime que l'assainissement et le centre du village sont des projets prioritaires ; en effet, il serait important de les réaliser ensemble pour des raisons techniques (tranchées, tuyaux en attente, etc.), faute de quoi cela engendrerait après coup un surcoût estimé à Fr. 300'000.-.

Sur une question d'**Etienne Murisier**, **David Truchet** estime la durée des travaux à environ 10-12 mois pour l'assainissement et le centre du hameau.

Etienne Murisier souligne les complications qui seraient engendrées pour la population en entreprenant les travaux d'assainissement, puis en rouvrant les tranchées quelques années plus tard afin de réaliser l'aménagement du centre du hameau. De plus, les entreprises ont évalué les coûts sur la base de l'ensemble des travaux. Les habitants ont été informés et seront de nouveau approchés avant le démarrage des travaux, prévu au printemps 2019.

Jacques Petitpierre demande si les liaisons téléphoniques seraient en cuivre ou en fibre optique. **David Truchet** indique qu'une fois les tubes installés, il faudra voir avec Swisscom la technologie qui pourrait tout de suite être mise en place, sachant qu'il faudrait aller chercher la fibre optique au Carre d'Amont.

Sur une question de **Corinne Ménétreay**, **Etienne Murisier** indique que l'État ne donnera pas d'autres subventions en dehors de l'assainissement qui sera intégralement pris en charge par le biais du fonds intercommunal. Puis **David Truchet** confirme que les pavés seront juste utilisés pour des marquages visuels ; les accotements seront en enrobés bitumineux. **Etienne Murisier** précise que le projet était plus ambitieux, à l'origine, mais que le nombre de pavés a été revu à la baisse pour d'évidentes questions de coûts.

Cécilia Hauser voudrait être certaine que ces travaux n'engendreront pas de dépassement de crédit, ce qu'**Etienne Murisier** confirme. Puis, **Cécilia Hauser** suggère de prolonger les luminaires sur la route des Carres, entre le hameau de Carre d'Aval et celui de Carre d'Amont, car ce tronçon est assez sombre. **David Truchet** indique qu'une trentaine de luminaires ont été prévus ; il faudrait d'abord finaliser le projet avec les SIG, le but étant d'éclairer au maximum sans créer de nuisances.

Cécilia Hauser précise qu'il y a environ 500 mètres très sombres pour les personnes qui veulent aller prendre le bus. **Le Maire** trouve cette remarque judicieuse et propose d'étudier cette problématique ; il serait en effet envisageable d'éclairer la route jusqu'au Carre d'Amont. **David Truchet** signale que cela pourrait engendrer des coûts supplémentaires spécifiques.

Les prix de la construction et du génie civil sont aujourd'hui très intéressants, mais ils risquent d'augmenter d'environ 25 % d'ici l'année prochaine. Dans le cas où la Commune déciderait de ne pas entreprendre pour l'instant les travaux de réaménagement du hameau, il serait pertinent de profiter des tranchées afin d'installer au moins des tubes en attente. La demande d'autorisation de construire pour le réaménagement du hameau n'a pas encore été déposée, car en attente des décisions qui seront prises par le Conseil municipal.

Marc Jaquet indique que les membres de la commission Environnement, Routes & Agriculture trouvaient qu'il serait dommage d'ouvrir des tranchées pour l'assainissement sans entreprendre le réaménagement du hameau. Il vaudrait mieux patienter une année de plus que de ne réaliser qu'une partie du projet.

David Truchet précise que les prix sont bloqués jusqu'à l'adjudication des entreprises, ce qui pourrait prendre environ 6 mois, puis bloqués jusqu'à la fin du chantier. Dès lors, et pour autant que les travaux soient adjugés d'ici 6 mois, les coûts ne seront pas modifiés.

Il semble évident à **Yannick Dupraz** que la Commune est en train d'aménager ce qui s'apparenterait à une zone 30 km/h. **Etienne Murisier** précise qu'aucune démarche n'a été entreprise pour une zone de ce type, mais un aménagement le plus simple possible du hameau. Une zone 30 km/h nécessite d'importants aménagements spécifiques (chicanes, stationnement différencié, etc.) pour laquelle il aurait fallu mandater un ingénieur spécialisé et entreprendre une étude, ce qui aurait renchéri les coûts. Ce projet utilise juste le potentiel existant, et **Etienne Murisier** ne pense pas que celui-ci puisse être déposé comme zone 30 km/h.

Yannick Dupraz évoque la Commune de Jussy, qui a réussi à instaurer un axe en zone 30 km/h sur lequel circulent pourtant des engins agricoles ; il trouverait dommage de passer à côté d'une telle opportunité.

Il serait possible de se renseigner sur les modalités et les coûts, estime **le Maire**, car les véhicules roulent effectivement vite sur ce secteur.

Une discussion s'ensuit, lors de laquelle **Yannick Dupraz** précise qu'une vitesse réduite à Carre d'Aval amènerait un peu de calme aux habitants.

Enrico Castelli, **Cécilia Hauser** et **Daniel Jauch** souscrivent à cette idée, en évoquant le fait qu'il faudra tenir compte des véhicules agricoles qui doivent toujours pouvoir circuler librement dans cette zone, que l'enveloppe financière pourrait augmenter et du sondage qu'il faudrait effectuer auprès de la population pour obtenir leur point de vue.

Valérie Sella et **Christophe Berthelet** évoquent les places de stationnement du restaurant, respectivement à l'intérieur du hameau, qui seront conservées selon **David Truchet**.

Etienne Murisier confirme les dires de **David Truchet**, à savoir que ce dernier se renseignera auprès de la DGT pour voir s'il est possible d'aménager une zone 30km/h, afin de déposer ensuite la demande d'autorisation en incluant l'ensemble des travaux évoqués ce soir ;

David Truchet précise que la validité de la demande d'autorisation est de 2 ans, renouvelable 3 fois.

Ces informations devront être récoltées auprès de la DGT par rapport à la zone 30 km/h et, une fois le crédit voté, les discussions reprendront avec les habitants par rapport aux installations techniques, indique **le Maire**. À cette occasion, les Autorités pourront aussi leur exposer les avantages et inconvénients d'une zone 30 km/h. Ce projet doit de toute manière encore mûrir.

À la demande du **Maire**, **David Truchet** indique que le poste « divers et imprévus » s'élève à 5 % des travaux. Les premières démarches auprès de la DGT, qui ne devraient pas engendrer de coûts supplémentaires, permettront très vite de déterminer la faisabilité d'une zone 30 km/h.

Le Maire évoque les économies que la Commune pourrait faire sur ces travaux, à savoir ne pas réaménager la route des Carres depuis le hameau jusqu'à la limite communale, Marc Jaquet ayant le projet de réaménager sa ferme, ce qui pourrait avoir des incidences au niveau routier. Cela pourrait donc paraître plus logique d'attendre. Il précise que les travaux d'assainissement représenteraient un amortissement dans les comptes de la Commune qui serait compensé par les revenus du FIA (coût des investissements plus intérêts). Les travaux de réaménagement de Carre d'Aval engendreraient des amortissements sur le budget de fonctionnement de la Commune qui pourraient être absorbés sans trop de difficultés.

Le Maire évoque la position de l'Exécutif, à savoir que les circonstances semblent *a priori* plutôt profitables pour entreprendre les travaux de réaménagement de Carre d'Aval sans réaménager la route des Carres.

Daniel Jauch souligne le fait qu'il faudrait profiter de la présence des entreprises pour réaliser l'ensemble des travaux ; en effet, d'ici quelques années, les coûts de réaménagement de la route des Carres seront sans doute bien plus élevés. De plus, il trouverait dommage d'oublier un petit secteur de la commune. Il rajoute que le projet présenté à la commission ad hoc portait sur l'intégralité des travaux

Le Maire pense que la route des Carres risque de subir des dégâts avec les éventuels travaux sur la ferme de Marc Jaquet. Il préconiserait donc de ne refaire que les bas côtés, où l'on constate de gros trous. **Etienne Murisier** confirme la discussion – en commission – qui consistait à tout réaliser, mais seulement si les finances le permettent, ce que nous indiquera la commission des Finances.

Coranda Pierrehumbert remercie Etienne Murisier ainsi que la commission d'avoir scindé ce projet pour permettre aux Autorités de définir les priorités. On se rend compte que le réaménagement de la route des Carres n'est pas une priorité ni un enjeu majeur de la commune, car moins densifiée que d'autres secteurs. Au vu de la situation budgétaire de la Commune, elle ne serait pas du tout choquée si le réaménagement de la route des Carres était reporté à plus tard afin de se concentrer sur les investissements indispensables.

Sur une question de **José Burgos**, **David Truchet** précise que l'enfouissement des lignes - grâce à la tranchée que SIG ouvrira tout le long de la route des Carres - est prévu dans le projet de réaménagement du Carre d'Aval. Il pourrait donc être imaginable d'ajouter l'éclairage public à ce budget. Il serait effectivement judicieux de profiter des fouilles de SIG pour installer d'autres réseaux – la participation financière de la Commune étant calculée par SIG au prorata de la surface complémentaire nécessaire au chantier, sous réserve des moyens financiers de la Commune, rajoute **José Burgos**, l'installation d'un chantier étant coûteuse. Avis que partagent

Corinne Ménétreay et **Marc Jaquet**, ce dernier signalant que de nombreux promeneurs empruntent la route des Carres en direction de Choulex, ce qui contredit dans un certain sens la remarque « enjeu non prioritaire ». **Coranda Pierrehumbert** comprend très bien cette position, mais comme l'a indiqué Marc Jaquet à juste titre, c'est la situation financière qui a changé quelque peu la donne.

Le Maire suggère de préparer une délibération avec un montant global réparti en 3 phases distinctes, impliquant la totalité des travaux et adapter en 2019 les possibilités en fonction des capacités financières de la Commune.

La mise en conformité de l'assainissement et l'aménagement du Carre d'Aval s'élevant à environ 2,7 millions de francs (3,4 millions en comptant l'aménagement de la route de Carres), la Commune pourra, si ses finances le permettent, réaménager la route des Carres dans deux ou trois ans, propose **le Maire**. Il faudrait pour cela que ces travaux figurent et dans la demande d'autorisation, et dans la délibération votée par le Conseil municipal.

L'Exécutif soumettra donc au vote du Conseil municipal une délibération portant sur la totalité des travaux et **David Truchet** prendra rapidement contact avec la DGT afin d'évaluer la faisabilité d'une zone 30 km/h sur le hameau de Carre d'Aval, ainsi que de chiffrer l'éclairage entre les hameaux de Carre d'Aval et Carre d'Amont, comme proposé.

Le Maire propose si nécessaire de repousser en novembre le vote de la délibération, le temps de réunir toutes les informations.

Plus personne n'ayant de question, **David Truchet** quitte la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Repas des aînés

La Vice-présidente lit la lettre de remerciements de Mme et M. Urio pour le repas des aînés, ainsi que pour tout ce que les Autorités accomplissent pour la Commune et le bien de la population.

b) Festival de Films sur le Handicap de Genève

Du 4 au 7 octobre 2018, les EPI proposent de découvrir un festival de films audacieux et décomplexés sur le handicap dans trois cinémas de Genève. Le programme est à disposition des intéressés, annonce **la Vice-présidente**.

c) Rapport de gestion 2017 de l'ACG

Elle indique que le rapport de gestion de l'ACG est à disposition des Conseillers municipaux au secrétariat.

Le Maire ajoute que ce rapport de gestion, qui est proposé depuis quelques années par l'ACG, est très complet et très intéressant, car il reprend les activités des différents

groupements et services (ACG, GIAP, SIACG, CIDEDEC) ou fonds gérés par l'ACG (FI, FIA, FIE, FIDU). Si nécessaire, Michel Vazquez commandera des exemplaires supplémentaires au secrétariat de l'ACG.

4. Communications de l'Exécutif

a) Séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2019

Le Maire propose, pour le premier semestre 2019, les jeudis :

7 février, 7 mars, 11 avril (présentation des comptes), **9 mai** (vote des comptes) et **13 juin**.

b) Fondation de la Pallanterie (FITIAP)

Le Conseil d'État a décidé d'attribuer à la FITIAP des compétences de prélèvement et de gestion de la taxe d'équipement dans la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, annonce le Maire. C'est normalement la FTI qui gère cela pour toutes les autres zones industrielles. C'est donc extrêmement positif, se réjouit-il.

c) Future école

Il poursuit en indiquant que l'autorisation de construire a été déposée vendredi dernier. L'Exécutif espère avoir une réponse dans les meilleurs délais, soit avant Noël si tout se passe très bien. Dans ce cas, le crédit pourrait être voté en mars 2019. La présentation à la population aura lieu le 28 février.

d) Chemin du Stade

L'Exécutif a délivré un préavis communal favorable, hormis quelques petites notifications, par rapport au projet de surélévation du parking de plain-pied situé au chemin du Stade. Celui-ci avait fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal au cours de laquelle personne ne s'y était opposé. À terme, cela représentera 16 appartements de plus, conclut le Maire.

e) PDCOM et plan directeur des chemins piétonniers

Le Maire lit l'extrait de la lettre d'Antonio Hodgers par rapport au PDCOM et au plan directeur des chemins piétonniers, d'où il ressort que l'office de l'urbanisme et lui-même ont constaté que ceux-ci sont globalement conformes au Plan directeur cantonal (PDCN 2030) et répondent aux directives cantonales. Antonio Hodgers transmet donc à la Commune l'accord du département du territoire de soumettre ce dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution. Celui-ci devra ensuite être validé par le Conseil d'État. Le Maire souligne que c'est quatre à cinq ans de travaux qui arrivent à leur terme et rappelle que le PDCOM n'est qu'intentionnel. Tout ce qui a été présenté, et même si cela a suscité quelques remarques, sera renégocié le moment venu.

f) Rapport administratif et financier

Les exemplaires du rapport administratif et financier seront disponibles en fin de séance, annonce le Maire, qui remercie chaleureusement Brigitte SAILLET-Veuillet et les Présidents des différentes commissions d'avoir activement participé à l'élaboration de ce document très complet.

g) Plan décennal

Le Maire indique que le budget 2019 sera très vraisemblablement présenté lors du prochain Conseil municipal. Ce soir-là, Jean-François Jordan devrait exposer le plan décennal, un document très important, car concernant les finances de la Commune.

h) Soirée des conjoints

La soirée des conjoints aura lieu le mardi 18 décembre à 19 heures.

i) Situation financière et fiscale de la Commune, incidences sur le projet de la future école

Les Conseillers municipaux ont déjà été informés de la situation au sein de leurs différentes commissions, rappelle **le Maire**, qui souhaite évoquer le plus clairement possible la situation financière et fiscale de la Commune, ainsi que leurs incidences sur le projet de la future école.

Les prévisions fiscales reçues ce printemps ont fait ressortir des entrées très inférieures à ce qu'attendu. Inquiets, tant l'Exécutif que Virginie Favre ou le secrétariat ont beaucoup travaillé sur ces questions. Il est ressorti, d'une rencontre avec l'AFC, que la notification correspond bien à la réalité.

La capacité financière relativement importante de la Commune en 2016 - due à un rattrapage d'impôts - n'était malheureusement pas pérenne et a eu des incidences sur les calculs faits par l'AFC (modification de la part privilégiée). Cette tendance devrait s'inverser à partir de 2020. Virginie Favre a déjà intégré ces éléments dans le plan décennal qui sera présenté au Conseil municipal.

Différents scénarios sont ressortis de la rencontre avec le Directeur du service de surveillance des communes (SSCO). Présenter un budget 2019 négatif impliquerait la mise sur pied d'un plan quadriennal afin de revenir à meilleure fortune en quatre ans. Le SSCO est conscient de cette courbe et ne serait pas du tout inquiet par rapport à la présentation d'un budget négatif, car les mécanismes de la péréquation intercommunale s'inverseront en faveur de la Commune d'ici 2021.

Le Maire relève que toutes les commissions ont bien travaillé sur leurs budgets respectifs. Il y a néanmoins d'autres aspects à prendre en compte, dont les investissements, et plus particulièrement le projet de la nouvelle école. Il y aura un choix politique à faire à un moment donné par rapport à l'école. Soit la Commune se donne les moyens de présenter un budget positif pour 2019 et de présenter un crédit d'investissement pour l'école d'environ 13 millions en février/mars 2019, soit elle prend le risque, en particulier en n'augmentant pas les impôts, de présenter un budget 2019 négatif et de présenter un tel crédit d'investissement à voter. Cela questionne **le Maire** qui ne voudrait pas que les Meynites pensent que les élus ne gèrent pas correctement les finances communales.

Depuis cet été, Virginie Favre se penche sur le budget 2018 afin de le gérer au mieux d'ici la fin de l'année. Certains projets ont par exemple été annulés, comme le réaménagement du hall d'entrée de la Mairie ; celui du patio du restaurant Le Tilleul au centre du village a été réduit au minimum. Il faut que la Commune se prépare à gérer prudemment son budget 2019.

Le Maire évoque différents moyens de trouver les Fr. 850'000.- qui manqueraient :

- Prioriser, différer ou recalibrer les investissements futurs (qui, au-delà de la dépense, engendrent aussi des amortissements qui ont un impact sur le budget de fonctionnement).
- Hausse de 2 points (soit de 42 à 44) du centime additionnel.
- Augmentation de la part récupérée sur les bénéficiaires réalisés par la FIM.

Par rapport au budget de fonctionnement, **le Maire** souligne le fait qu'il faudrait trouver des solutions sur les postes qui représentent de grosses sommes. Certaines hausses budgétaires sont d'ores et déjà prévues, comme le GIAP. La qualité des prestations offertes à Meinier fait que celles-ci augmentent chaque année.

Ces différentes estimations ont été transmises à la commission des Finances par le biais du plan décennal. On peut aussi espérer que lors des prochaines estimations fiscales trimestrielles, au mois d'octobre, un petit boni soit annoncé.

En ce qui concerne la nouvelle école, la subvention du FIDU a été doublée et s'élèvera à 4,2 millions pour la création de 6 nouvelles classes. La Commune recevra aussi une subvention du FIDU pour les espaces verts. Une subvention énergétique sera également accordée. Les subventions n'étant pas soumises à amortissement, elles vont ainsi diminuer fortement les charges des prochains budgets de fonctionnement. Enfin, il s'agira de chercher des taux d'emprunt les plus bas possible.

Il annonce une dernière économie qui a été décidée cet été en collaboration avec le DIP et validée par celui-ci, soit l'abandon du projet de pavillon provisoire pour la future école. Les cinq classes seront logées dans les locaux et les gabarits actuels des bâtiments communaux, ce qui représente une économie non négligeable de 1,2 million. D'autres informations suivront pour les sociétés, mais **le Maire** assure que tous les organismes concernés seront traités individuellement et que la Commune trouvera des solutions pour tous. Chacun sera relogé dès juillet 2019 pour les deux ans de travaux.

Hausse d'impôts ou pas, la communication sera essentielle. Un tout-ménage sera probablement envoyé à la population entre la date de la présentation du budget 2019 au Conseil municipal et le vote y relatif. Au niveau fiscal, ce document encouragera vivement les gens à vérifier leur lieu d'imposition, tous n'étant pas domiciliés à Meinier alors qu'ils bénéficient aussi des infrastructures mises à leur disposition par la Commune.

Arrivera-t-on à avoir un budget positif pour 2019 ? Avec ou sans hausse d'impôts ? Tous les scénarios sont possibles. Le vote du crédit de la nouvelle école sera préparé en tenant compte des éléments déjà évoqués. Tout le monde souhaite préserver le bien-vivre à Meinier, mais il faut être conscient que cela a un coût. Si augmentation du centime additionnel il doit y avoir, ce sera aussi pour maintenir cette qualité de vie, conclut **le Maire**.

Jean-François Jordan indique que le Maire a très bien résumé la situation qui sera exposée en détail lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il souligne le travail qui a été effectué cet été par l'Exécutif et Virginie Favre notamment afin de trouver un certain nombre de solutions sans faire de coupes linéaires et se réjouit de présenter concrètement ces chiffres la prochaine fois.

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **le Maire** indique que l'Exécutif n'a pas approché les banques, mais s'est intéressé à d'autres types de financements. D'autres informations seront communiquées lors de la prochaine séance.

À la demande de **Yannick Dupraz**, **le Maire** explique que plus la capacité financière de la commune où le contribuable habite est élevée, plus la part privilégiée va à la commune dans laquelle il travaille. C'est un calcul qui est fait par l'AFC. Il ajoute que d'autres communes rencontrent les mêmes soucis, voire davantage. Le problème de Meinier, c'est que la Commune doit construire une école. Il s'agit de patrimoine administratif, ce qui a un impact direct sur le budget de fonctionnement par le biais des amortissements et des intérêts. Les communes qui doivent construire des infrastructures publiques sont tributaires de ce système qui « plombe » leurs finances.

Amandine Mayer-Sommer trouve surprenant que la part privilégiée soit calculée sur une estimation d'impôts et que ça ait autant de conséquences pour la Commune. **Le Maire** indique que l'AFC se base sur les trois dernières années. La hausse n'est pas limitée, la baisse oui ; il s'agit d'un mécanisme fiscal.

Yannick Dupraz aimerait savoir si les communes en difficulté pourront bénéficier de ces différents fonds. Avec la péréquation financière, les moins riches reçoivent plus de subventions, indique **Coranda Pierrehumbert**. Avec les bons résultats de 2016, Meinier est pour l'instant faussement riche.

Est-ce que c'est cette période financière difficile qui a poussé l'Exécutif à rechercher des subventions ? demande **Yannick Dupraz**. L'école devait de toute manière être construite, relève **le Maire**.

Yannick Dupraz se sent mal à l'aise avec l'idée d'augmenter le centime additionnel, car il a la sensation que l'on baisse le centime pour des gens qui ont les moyens et qu'on l'augmente pour ceux qui restent. Il encourage donc les élus à faire eux aussi des économies même symboliques (repas, voyages, etc.) avant de toucher au centime additionnel.

Coranda Pierrehumbert pense que les gens qui ont vraiment des fortunes représentatives choisissent plutôt des communes qui proposent un centime additionnel très bas ou alors qui possèdent des particularités géo attractives, comme le bord du lac. Il ne faut pas oublier que pendant des années, le taux du centime additionnel de Meinier s'est maintenu à 46 centimes, puis qu'il y a eu deux baisses successives de 2 centimes au début des années 2000. À la suite de quoi de gros aménagements majeurs pour le bien-être de la population ont été réalisés sans aucune augmentation d'impôts ou arrivée massive de contribuables.

Elle rajoute que les élus œuvrent pour la collectivité à un ratio et un tarif horaire qui sont bien inférieurs à ceux du marché du travail. Il faut donc différencier les choses. Car ce n'est pas en annulant les indemnités des Conseillers municipaux ou de l'Exécutif que l'on compensera l'équivalent d'une éventuelle augmentation du centime additionnel. Par rapport à ce que la Commune offre et la dépense par habitant, la performance est assez impressionnante, conclut-elle.

Enrico Castelli relève qu'il faut attendre la finalisation du budget qui pourrait aussi apporter de bonnes surprises. Pour sa part, il soutient la démarche de l'Exécutif. Il faudra expliquer aux Meynites que si la Commune investit plusieurs millions pour construire une école, c'est en vue d'améliorer leur bien-être. Il est persuadé que la plupart des habitants comprendront qu'une telle qualité de vie a un coût.

Selon **Daniel Jauch**, l'école est l'objectif principal, car celle-ci aura beaucoup d'impacts sur les prochaines années. Puis il demande si des communes ne pourraient pas faire un geste supplémentaire en faveur de Meinier dans le cadre de la péréquation financière.

Le Maire répète que des informations supplémentaires seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil municipal avant de montrer les projections financières par rapport à la nouvelle école. **Coranda Pierrehumbert** relève que le boni exceptionnel a permis de réaliser des amortissements extraordinaires ; cette école arrive donc au bon moment. Le transfert à la FIM est également tombé à point nommé, ajoute **le Maire**.

Corinne Ménétrey insiste sur le fait qu'il ne faut surtout pas construire une école au rabais. **Le Maire** indique que les architectes présenteront, lors de la prochaine séance de travail avec l'Exécutif, des sources d'économies possibles à différents niveaux. Mais la qualité y sera.

Marc Jaquet s'étonne du chiffre de 13 millions, alors que la Commune aurait besoin de 10 millions. **Le Maire** précise que le FIDU est tellement sollicité par les communes qu'il ne parvient plus à les subventionner cash chaque année, mais étale ses subventions sur 10 ans, raison pour laquelle la Commune emprunterait un peu plus. Les versements annuels du FIDU compenseront au fur et à mesure la dette contractée pour la construction de la nouvelle école.

j) Projet de décharge de type A au Carre d'Aval

Le Maire signale que le canton ayant un certain nombre de remarques à formuler concernant le projet de décharge de type A (= matériaux d'excavation non pollués) au Carre d'Aval, la séance du 27 septembre a été annulée, jusqu'à ce que l'entreprise concernée ait reçu les demandes du canton et adapté son projet.

k) Le Coin du Centre

Françoise Regamey expose ses huiles à la galerie jusqu'au 30 septembre, rappelle **Coranda Pierrehumbert**. Des expositions sont prévues jusqu'à la fin du premier semestre 2019. Mais il est possible que, compte tenu des travaux de l'école et de la nécessité de disposer de différents espaces, la galerie soit ensuite réservée à des utilisations diverses et les expositions interrompues pendant la durée des travaux.

l) Ferdinand Hodler, documents inédits

La Commune a reçu une invitation de la fondation Bodmer au vernissage de « Ferdinand Hodler, documents inédits », le mardi 2 octobre à 18h30. **Coranda Pierrehumbert** s'y rendra volontiers avec un autre élu.

m) Escapade du Conseil municipal

Elle rappelle aux élus le rendez-vous fixé pour le samedi 6 octobre à 7 heures devant le bâtiment collectif, pour la sortie du Conseil municipal.

• **Demande de naturalisation genevoise**

La Vice-présidente annonce que la sous-commission Naturalisations n'ayant pu auditionner le requérant, ce point est supprimé de l'ordre du jour de la présente séance et sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

5. Divers

a) Demande d'installation d'un banc à l'arrêt du bus B à Corsinge

Yannick Dupraz évoque l'association l'Équipage, qui s'occupe de personnes avec des handicaps physiques et/ou mentaux. Leurs protégés sont obligés d'attendre debout le bus B, car il n'y a pas de banc à cet endroit.

Etienne Murisier relève que cet endroit n'est pas très large. Dès lors, il s'assurera que la pose d'un banc ne présenterait pas de danger.

b) Verger

Yannick Dupraz se déclare soulagé d'apprendre que les cerisiers du verger seront épargnés, puisque le projet d'installation d'un container provisoire a été abandonné. En effet, ce verger représente sans doute des histoires pour bien des Meynites et c'est une question financière qui l'aura en fin de compte sauvegardé tel quel.

Le Maire rappelle que le verger aurait été rendu à l'identique à la fin des travaux. Lui-même n'aurait pas voulu que cette zone soit bétonnée, mais il ne partage pas l'avis de Yannick Dupraz sur ce sujet, car c'est avec de telles idées qu'on ne fait rien et qu'on n'avance pas.

Plus personne ne demandant la parole, **la Vice-présidente** lève la séance à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 18 octobre 2018 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Vice-présidente
du Conseil Municipal

.....

Corinne Ménétrey

.....

Ania Schwab